

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

BP/VSH

**N° 2026 - 56**

**APPROBATION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU  
20 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 02 avril 2026

**Présents** : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Procuration de monsieur Yorick Sohm à monsieur Manuel Bernia

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **14 + 1 procuration**

Votes pour : 15

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quatorze et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affiché à la porte de la mairie  
le 09 avril 2026 selon le relevé  
de décisions

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de madame Maryse Pomé, doyenne.

**Étaient Présents** : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Edwige Mieyan, Nicolas Herqué, Sabrina Pons, Thierry Dupont, Marie-Hélène Lacaze, Yorick Sohm, Alexia Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, André Mir, Fabienne Fourcade, Raymond Campo.

**Étaient absents ou excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Alexia Pons

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal :

➤ **procède à l'élection du maire**

Madame Ombeline Perez est proclamée maire avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc.

Suite à son élection, madame Ombeline Perez prend la présidence de la séance et invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

➤ **fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal fixe à quatre (4) le nombre d'adjoints au maire de la commune.

➤ **élection des adjoints**

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

- ⇒ Madame Edwige Mieyan est élue première adjointe, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc,
- ⇒ Monsieur Manuel Bernia est élu deuxième adjoint, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc,
- ⇒ Madame Sabrina Pons est élue troisième adjointe, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc,
- ⇒ Monsieur Benoît Hinfray est élu quatrième adjoint, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc.

**Ils ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.**

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20260407-DEL2026-56-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Madame le maire donne lecture de la charte des élus et distribue un exemplaire à chaque conseiller qui l'accepte, signe et restitue l'exemplaire original.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.



Le maire

Ombeline Perez